

Mémoire – Décès lié à l'amiante dans la famille Corbin-Charland

Document soumis au BAPE dans le cadre des audiences sur « L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés »

Introduction

Nous soumettons ce mémoire à la commission du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés suite au décès d'Yves Charland. Celui-ci est décédé suite à une exposition à l'amiante sur son lieu de travail qui a conduit au développement d'un mésothéliome pleural. Il est mort à l'âge de 73 ans le 10 novembre 2019 très peu de temps après avoir obtenu son diagnostic le 10 octobre 2019. Comme nous sommes ses fils, nous aimerions porter à l'attention de la commission son cas afin que celle-ci puisse prendre davantage la pleine mesure des effets de l'utilisation de l'amiante sur les habitants du Québec.

Contexte

D'abord, il importe de mentionner que notre père s'occupait de sa santé de manière exemplaire. Il était végétarien depuis plus de quarante ans et il a été un grand sportif toute sa vie. Encore cet été, il a fait du vélo sportif à plusieurs reprises, ce qui atteste qu'il était nettement plus en santé que la moyenne des hommes de son âge. Hormis quelques ennuis de santé relativement anodins principalement reliés au vieillissement (p. ex. arthrose légère), il n'a jamais été affligé d'aucune maladie importante.

Notre père était à la retraite depuis 2002 et il s'occupait à s'informer et à faire du bénévolat dans des organisations sans but lucratif. Il a toujours été un citoyen honnête et supportant pour les gens de son entourage. Toute sa carrière, Yves Charland a travaillé à l'Université de Montréal en tant qu'informaticien. Il a d'abord travaillé dans le pavillon Roger-Gaudry de 1972 à 1992 et ensuite de 1992 à 2002 dans un centre de recherche à l'extérieur du campus. Malgré les longues heures, ce travail d'informaticien semblait éminemment sécuritaire.

Dans ces circonstances, notre père a commencé à expérimenter des problèmes respiratoires. Monter les escaliers était devenu une épreuve qui lui rendait le souffle court. Il a été admis aux urgences du CHUM le 5 octobre 2019. Après plusieurs examens, il a été diagnostiqué avec un mésothéliome pleural. Considérant ses antécédents, cette maladie a représenté un coup du sort complètement inattendu. Les experts nous ont informés que ce cancer était obligatoirement relié à l'amiante.

En dépit de cette annonce tragique, notre père a tout de même pu compter sur le soutien de ses enfants et de sa conjointe, Normande Corbin, pour lui prodiguer des soins et l'assister dans cette épreuve. On peut certainement penser que ce ne sont pas toutes les victimes qui ont une famille dévouée pour leur venir en aide.

Par ailleurs, nous avons retracé tout l'historique des habitations et emplois qu'il a occupés. Aucun, hormis l'Université de Montréal, ne présentait de l'amiante. Il n'aurait jamais imaginé que lorsqu'il allait travailler comme informaticien au sein de cette institution, il le faisait au péril de sa vie.

Même si pour nous, il ne fait aucun doute que sa maladie a été causée par son travail à l'Université de Montréal, nous sommes encore en attente d'une décision de la CNESST; les délais de traitement peuvent prendre de 6 à 9 mois, nous a-t-on dit. Suite à son décès, nous avons effectivement déposé une demande d'indemnisation auprès de la CNESST parce qu'il s'agit du seul recours légal existant au Québec pour faire reconnaître la responsabilité de son employeur. Nous pouvons légitimement penser que le nombre de demandes est sous-évalué considérant que sans sa famille survivante, une demande n'aurait pas été déposée.

Situation de l'amiante

Il demeure qu'il est connu depuis longtemps que l'amiante représente un danger pour la santé. Des mines au début du XXe siècle jusqu'à nos institutions et leurs bâtiments, de nombreux experts, comités et rapports ont été produits, ici comme à l'étranger, pour attester de ces dangers. Encore aujourd'hui, les protections accordées au Québec sont dans les plus faibles dans les pays développés.

On pourra reprendre les conclusions d'une étude de l'OMS : « Sachant qu'il n'y a aucune preuve de l'existence d'un seuil pour l'effet cancérigène de l'amiante et que l'on a observé des risques de cancer accrus dans les populations très faiblement exposées (5,9), la façon la plus efficace d'éliminer les maladies liées à l'amiante consiste à mettre fin à l'utilisation de tous les types d'amiante ». OMS, 2007. « Projet pour l'élaboration de programmes nationaux pour l'élimination des maladies liées à l'amiante ». Organisation mondiale de la santé. Bureau international du travail, Genève.

Dans le cas précis de notre père, ces risques sont exclusivement liés à son travail. En effet, l'Université de Montréal représente une institution reconnue pour en contenir. Cette université indique s'en être occupé à partir de juin 1998. On peut se questionner sur ce qu'il se passait avant cette prise de conscience. Avant son décès, notre père a pu attester que de nombreux travaux ont eu lieu au département dans lequel il travaillait et qu'aucune mesure de protection n'était mise en place. Il lui arrivait parfois d'arriver au travail pour constater que des poussières étaient présentes.

De notre point de vue, ce sont des hommes en position de pouvoir qui ont décidé de l'utilisation de l'amiante. Cette utilisation a été motivée par des bénéfices économiques à court terme. Considérant la longue latence des multiples maladies liées à l'amiante (elles peuvent prendre de 20 à 40 ans pour se développer), on peut assurément considérer cette analyse coût-bénéfice comme étant myope : les bénéfices à court terme ayant préséance sur les coûts à long terme.

En effet, on tient à souligner le coût humain important ici. Même si nous voulons insister sur le cas de notre père, on ne peut s'empêcher de souligner que d'autres victimes sont présentes ici au Québec comme dans plusieurs autres pays où nous avons exporté ces produits.

Dans le contexte des travaux de cette commission, nous souhaiterions que les considérations liées à la santé soient au cœur de vos réflexions. Auparavant, les pratiques dans l'industrie des mines et de la construction ont tenu pour négligeable les effets pour la santé. Nous en récoltons aujourd'hui les conséquences funestes.

En outre, les autorités publiques au Canada et au Québec ont été bien lentes à réagir par rapport à ces lentes tragédies qui prennent forme. On souhaiterait que la commission donne une place centrale aux effets sanitaires dans la présente consultation.

Impacts

Au-delà des statistiques, des rapports et de l'histoire de l'amiante se trouvent des humains, comme l'a été notre père. Après avoir reçu un diagnostic de cancer de la plèvre, celui-ci est décédé un mois plus tard. Sa mort fulgurante nous à peine laissé le temps de se dire adieu.

Alors qu'il était plus jeune, il se plaignait rarement, qu'il soit grippé, fatigué ou fiévreux. Après sa maladie, il répétait fréquemment : « Je n'ai jamais été aussi mal de ma vie. » Sous ce rapport, on aimerait insister sur le caractère injuste et horrible de cette maladie. De même, il a dit à plusieurs reprises après avoir eu le cancer : « J'aime la vie, mais je n'aime pas cette vie-là. » Il était en effet grandement diminué et ne pouvait presque plus rien faire. Nous l'avons vu décliner abruptement, témoins impuissants d'une mort prochaine et inéluctable. Parfois il était effrayé devant l'inconnu, souvent il nous parlait de ce qu'il aurait pu faire pour être un meilleur père et surtout, il s'excusait de devoir nous quitter si tôt.

Sa conjointe et notre mère, Normande Corbin, âgée de seulement 69 ans est laissée dans le deuil. Elle doit apprendre à refaire sa vie sans l'homme avec lequel elle a passé plus de 40 ans. Ses fils, Olivier Corbin-Charland, 36 ans et Joël Corbin-Charland, 33 ans, devront quant à eux composer avec le départ prématuré de leur père. Ce sont donc bien des échanges et des moments passés ensemble qui nous ont été enlevés.

Conclusion

Même si nous ne prétendons pas être des experts en la matière, nous pouvons attester qu'il y a un coût humain significatif à l'utilisation de l'amiante. À notre avis, les décideurs du passé ont failli à la tâche de préserver la santé publique. Ils ont failli à préserver la vie d'un homme qui voulait payer plus d'impôts pour aider ceux dans le besoin et s'excusait sur son lit de mort de coûter cher en soins aux contribuables québécois.

Quand on sait que l'industrie de l'amiante a été un puissant lobby au Québec, que cette industrie s'est enrichie et que ceux qui devaient protéger notre père n'ont pas pu ou voulu le faire en raison de la pression économique qu'ont exercée ces acteurs sur notre réglementation, nous croyons qu'il est important de souligner que vous avez, à votre tour, une responsabilité significative à préserver la santé des citoyens qui pourront être en contact avec ce produit.

Sachant que le Québec a un taux de mésothéliome parmi les plus hauts de la planète et qu'il en va de même pour de nombreuses maladies liées à l'exposition à cette substance, il semble temps

de revoir notre rapport à ce produit au nom des victimes actuelles et futures qui doivent et devront payer chèrement pour notre complaisance. Il serait bien regrettable d'avoir à refaire une nouvelle commission d'ici quelques décennies pour dresser les mêmes constats.

Certes, on peut entendre les motivations économiques des partisans de la valorisation des résidus de l'amiante. Cela dit, le décès de notre père nous intime d'opposer à cette vision de rentabilité les victimes potentielles qu'un tel projet pourrait susciter. Notre système économique, dans une société de droit, se doit de tenir compte des effets sanitaires des projets qu'il propose.

Nous ne sommes que les représentants de la famille d'une victime de l'amiante et nous ne prétendons pas experts. Cela dit, la tâche qui vous incombe est importante, tout comme la responsabilité que vous endossez.

Recommandations

Dans le cadre de votre mandat, vous devez « établir le portrait de la situation sur la présence d'amiante au Québec ». Dans ce dessein, on souhaiterait qu'un registre établissant la présence d'amiante dans tous les édifices publics soit réalisé et rendu public. On espère qu'un tel registre facilitera l'identification d'éventuelles victimes.

De plus, vous devez établir un « cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au Québec et, le cas échéant, en proposer un qui tient compte à la fois des aspects économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux ». Nous souhaiterions que les considérations sanitaires aient préséance sur les considérations économiques dans la mesure où les coûts humains sont très significatifs et souvent sous-évalués.

Ensuite, si cela fait partie de votre mandat, nous aimerions que le processus de compensation des victimes soit facilité. À ce propos, on pourrait s'inspirer de la France qui a établi un fonds d'indemnisation. D'ailleurs, si la France indemnise les travailleurs exposés et dont la qualité de vie est minée par le stress lié à l'apparition de maladies professionnelles, le Québec peut faire mieux pour protéger ses travailleurs.

Enfin, dans le cadre de votre mandat, vous devez « dresser un état des connaissances scientifiques sur les répercussions de l'amiante ». Sous ce rapport, il appert impératif d'écouter les scientifiques qui suggèrent d'avoir des seuils d'exposition acceptable qui soient inférieurs à ceux prescrits par les normes québécoises.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à notre mémoire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Joël Corbin-Charland
Olivier Corbin-Charland
(appuyés par Normande Corbin)